Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 5 (1902)
Heft: 237

Artikel: Ame de boer
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-251719

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

curé lui doit son enterrement ainsi que les obits de 3me, 7me, 30me et le bout de l'an. Pour cela les parents lui doivent une offrande à l'enterrement, un pain de 4 deniers, une chandelle de 4 deniers. La chandelle est pour le curé et le pain pour le clavier, (sacristain.) En outre ils doivent aller à l'offrande trois dimanches de suite avec un pain et une chandelle. Ils doivent donner ensuite deux penaux de froment pour l'aumône au curé et 5 sols bâlois pour ses droits.

V. Quand le curé enterre un enfant, on lui doit 4 deniers pour son droit, une chandelle de 4 deniers pour lui et un pain de 4 deniers pour le son sacristain.

VI. La femme qui a accouché, doit se rendre à l'église, un mois après, pour faire ses relevailles. Elle doit alors au curé, qui la béit, un pain de 4 deniers, plus une offrande pour sa peine et une chandelle de 4 deniers, plus une offrande pour sa peine et une chandelle de 4 deniers au sacristain.

VIII. Celui qui a déborné son champ pour agrandir son terrain, doit passer au tribunal du curé qui lui inflige une amende.

IX. Si un homme ou une femme a fait un faux serment en justice ou ailleurs est puni d'une amende par le curé à son plaid.

X. Celui qui a encourru une excommunication d'un an et un jour est amendable envers le curé, à son plaid.

XI. Celui qui fera usage de sorcellerie ou malefice, doit être corrigé par le Curé.

XII. Le curé doit s'enquérir s'il y a dans sa paroisse quelqu'un qui n'aille pas à l'église, par sa faute. Dans ce cas, il lui fera remplir ses devoirs de chrétien.

XIII. S'il y a homme ou femme qui fussent renevier ou renevière, ils sont amendables au curé.

XIV. Si quelqu'un ne chaume pas trois fêtes d'apôtres se suivant, doit porter ses excuses au curé, s'il n'en a pas, le curé lui infligera une punition convenable.

XV. S'il y a des hommes ou des femmes qui eussent rompu leur mariage, ils doivent au curé 60 sols d'amende chacun.

XVI. Si on apprend au curé qu'un de ses paroissiens a été battu de la verge de Notre-Seigneur, ou qu'il a la lèpre, il doit faire enfermer ces malheureux dans les maisons désignées à cet effet. S'ils meurent le curé fera leurs obits comme pour les autres paroissiens et leurs héritiers lui paieront ses droits.

XVII. Dans le lieu où le curé a établi sa résidence, on lui doit un champ et le droit de pâture pour son cheval que le berger de la commune doit garder. Le curé ne doit rien à ce berger sinon de lui faire ses pâques pour rien.

XVIII. Le curé doit avoir le quart des dîmes de la paroisse, excepté au Noirmont, et à Saignelégier et à Muriaux. Pour ce droit le curé est tenu de couvrir le chancé (le chœur de l'église). L'évêque de Bâle doit entretenir la nef et les paroissiens le clocher.

XIX. Le curé qui bénit un mariage a droit d'aller au dîner des noces avec son sacristain, après le dîner, il doit aller bénir le lit des épousés qui ne lui doivent rien pour cette fonction, sinon de gracieuseté.

XX. Si un paroissien ou une paroissienne se marie dans une autre paroisse, le curé lui remettra une lettre de délivrance, celui-ci doit au curé 2 sols bâlois pour sa peine.

XXI. Le jour du plaid le curé doit donner à dîner au sacristain, aux fabriciens et à l'avant portier (avocat).

Tels étaient les droits et devoirs des curés à cette époque. Ces plaids ou petites justices paroissiales avaient lieu régulièrement aux époques indiquées et tous les trois ans. C'étaient au fond des justices de paix qui avaient le grand avantage de diminuer les frais d'audience, les déplacements et leurs inconvénients.

(A suivre).

AME DE BOER

Le long de la vallée du Marico, sur la route de Mafeking à Schouani, un jeune homme qu'il était facile de reconnaître pour un étranger, interrogeait l'horizon, semblant chercher sa route. Son costume couvert de poussière indiquait qu'il n'était pas au début de son étape; sa démarche lassée et son air mécontent montraient qu'il n'en était pas au bout.

Ce voyageur, récemment arrivé au Transvaal, était un reporter français : Charles Ducoste avait été envoyé par le directeur du journal auquel il appartenait, pour étudier la race transvaalienne et expédier si possible des renseignements plus exacts que ceux transmis par le câble anglais.

Chose bizarre, au moyen de relations étrangères, il avait pu obtenir une lettre de recommandation pour un général anglais, actuellement en campagne contre les Boërs. Craignant de déplaire à ce haut dignitaire, il évitait d'aller le trouver à la suite d'un combat.

Les Anglais, en effet, sont peu accueillants après un combat malheureux; et depuis quelques semaines, par le plus grand des hasards, les combats étaient tous malheureux.

Malgré tout, ce jour-là, le jeune Français faisant étape derrière l'armée anglaise, s'était promis d'aller trouver le soir même le général anglais à son campement.

Ce ne fut que vers la nuit, après des marches et des contremarches lui permettant de ne pas se mêler à un violent engagement, que des coups de feu répétés lui faisaient présager, qu'il put rejoindre le corps d'armée anglais. La lettre de recommandation lui ayant servi de passeport à travers les lignes de sentinelles, il put faire parvenir sa demande au général.

Désireux de connaître l'effet produit par sa missive, Charles Ducoste suivit le soldat qui en était porteur et arriva à quelques pas de l'officier anglais. Celui-ci parcourut la lettre et fit dire d'attendre. Il présidait une séance de conseil de guerre dont le résultat non douteux, était l'exécution d'un chef de commando boër. L'inculpé, un grand et vigoureux gaillard au visage sympathique, était accusé d'avoir tiré sur un officier anglais, alors qu'il s'était rendu.

En quelques mots empreints d'une réelle sincérité, l'accusé se défendait :

— Oui — dit-il — au début du combat j'ai tiré sur l'officier que vous me reprochez d'avoir tué lâchement. J'ai tiré. Un Boër ne manque jamais son homme. Atteint en pleine poitrine, tout à l'emballement de l'action, ce brave a continué la lutte sans paraître avoir senti la balle meurtrière. Ce ne fut qu'à la fin du combat, tous les siens étant morts, et tout espoir de succès lui paraissant perdu, qu'il rendit son épée. Mais épuisé par la perte du sang, il succomba après la reddition. Voilà la simple vérité. Vous devriez savoir d'ailleurs qu'un Boër ne frappe

---

qu'elle aurait dix ans bientôt, et, à dix ans, on doit être assez courageux pour mettre un projet, à exécution.

Elle y pensait, d'ailleurs, depuis longtemps.

Elle en avait assez de voler, et d'être battue quand elle s'y refusait et de danser avec l'estomac creux, et de donner des sous à l'homme qui, s'il lui achetait une robe, comme il le lui avait promis, ne lui achèterait pas une couverture pour s'envelopper pendant les nuits froides de l'hiver. Et elle voulait fuir.

Où irait-elle, et que ferait-elle?

Question bien difficile à résoudre, car elle ne pouvait même pas, la pauvrette, caresser l'espoir d'un retour possible dans sa famille. Elle n'en possédait pas; son père et sa mère étaient morts le même jour dans un accident de chemin de fer auquel elle avait échappé par miracle, et elle ne se connaissait aucune parenté.

C'était le jour même de la terrible collision de trains que les bohémiens l'avaient recueillie, pour ne pas dire volée, puisqu'elle n'appartenait plus à personne, alors qu'affolée, elle courait dans la campagne, pleurant et clamant.

Ces gens l'avaient pour ainsi dire saisie au passage et gardée, sans qu'elle s'en défendît d'ailleurs, il y avait trois ans de cela. Et, son père et sa mère disparus, personne ne s'était informé d'elle, et elle était demeurée avec les nomades, menant la même vie qu'eux, tressant des corbeilles qu'elle allait vendre lorsque la troupe traversait des villages, dansant à l'occasion, mais le plus souvent tendant la main ou maraudant, malpropre, affamée et battue.

Elle en avait assez.

Elle ne voulait plus voler, ni recevoir de coups, et dût-elle échapper par la mort à son supplice journalier, elle y échapperait!

Elle s'était mis cela en tête, la petite Mozette, depuis longtemps déjà, mais depuis ce matin surtout, elle y pensait sans cesse, obsédée par l'idée fixe de l'invasion prompte parce qu'il lui semblait que, dans ce pays, elle lui serait moins difficile que dans tout autre, et qu'on ne pourrait jamais la retrouver si seulement elle parvenait à atteindre l'une des montagnes boisées dont les arbres la déroberaient à tous les yeux.

Ensuite, la roulotte partie, elle saurait bien s'orienter et trouver quelqu'un à qui elle raconterait sa pitoyable odyssée, et qui, sans doute prendrait son infortune en pitié.

Et, pendant, que, couchés sur leurs guenilles, à terre, contre les roches auquelles l'endroit devait son appellation, les nomades dormaient leur lourd sommeil d'êtres harassés, la petite fille songeait.

Elle n'avait pas peur.

Sa vie vagabonde à travers les grandes routes, ses campements dans les champs, au milieu des bois quelquefois, par n'importe quel temps, par les nuits d'hiver noires et glacées, aussi bien que par les douces nuits printanières éclairées d'opale, l'avaient aguerrie, et elle ne tremblait pas en se demandant : Où irai-je? Que ferai-je?

Elle ne craignait rien, sinon d'être entendue et surprise au moment du départ.

Mais quelle chance si, trompant la quiétude de ses bourreaux, elle parvenait à leur échapper pendant qu'ils dormaient, lui laissant ainsi le temps de mettre entre eux et elle une assez grande distance pour dépister leurs recherches au réveil.

Avec sa belle naïve confiance d'enfant, Mozette ne doutait ni du succès, ni de l'avenir si elle parvenait à fuir sans attirer l'attention et pouvait arriver jusqu'au fouillis d'arbres vêtant d'ombre, bleutés sous les rayons de la lune, tout le versant de la montagne, si haute, si haute qu'elle paraissait vouloir escalader le ciel.

Oh! une fois là, elle se sentirait bien à l'abri. Qui donc pourrait la trouver, elle si petite, parmi tous les chênes géants?

(La suite prochainement.)

jamais un ennemi désarmé. Maintenant, faites de moi ce que vous voudrez ; mais si vous tuez le chef du commando, un autre lui succèdera et sous ses ordres les hommes restants sauront encore faire leur devoir.

Le président du conseil de guerre, impassible et restant incrédule devant une si visible sincérité, lui dit en peu de mots, l'impossibilité de le croire. Le vote des autres membres établissant la culpabilité, décida de la mise à mort.

Le condamné, sans émotion apparente, se déclare prêt à mourir, mais demande en grâce que quelqu'un se charge du suprême message des adieux à sa femme et à son enfant. Personne ne semble l'entendre. Seul, le président d'un mot dit :

« Impossible ».

Devant cette demande si mal accueillie, le reporter français indigné s'avance :

— Mon général — dit-il — je suis le Français dont il vous est parlé dans la lettre qui vient de vous être remise. Si vous accueillez favorablement les recommandations qu'elle contient, je vous demande la faveur d'être le porteur du message de cet homme. Vous ne pouvez me le refuser. N'accorde-t-on pas toujours satisfaction aux dernières volontés d'un condamné ?

A quoi attribuer la détermination du général anglais ? Est-ce l'enthousiasme communicatif du jeune Français ? est-ce l'influence des protections ? Peut-être est-ce surtout la crainte du reportage des journaux, déjà si vindicatifs contre l'Angleterre. Toujours est-il que, dédaigneusement, avec un air de pitié railleuse, la demande fut accordée, ainsi que l'autorisation d'un instant d'entretien avec le condamné.

Ce dernier ne put alors être maître de son émotion.

— Merci à vous — dit-il — qui m'étiez inconnu tout à l'heure et qui avez pitié du soldat qui va mourir. Vous êtes Français, avez-vous dit. Cela ne m'étonne pas. On trouve beaucoup de grands cœurs comme le vôtre, chez les Français. Je me nomme Karcher. Ma femme et mon enfant, un petit brave déjà, s'ils n'ont pas été faits prisonniers, habitent encore Machoud. La maison, connue de tous, est la première en entrant au village. Dites leur bien que ma dernière pensée a été pour eux. Conseillez-leur de partir dans le territoire de Rhodesia, actuellement encore en neutralité. Si vous me croyez innocent, dites-leur que je n'ai rien à me reprocher, dites-leur d'être vaillants, d'accepter cette nouvelle douleur avec résignation ; dites-leur encore combien je les aime et combien je souffre du chagrin que ma mort va causer. A vous — ajouta-t-il simplement — merci !

L'entretien était terminé. Quelques minutes après, le peloton d'exécution avait fait son œuvre.

Le général accepta de recevoir le jeune homme. Il plaisanta sur sa compassion et fit un éloge railleur des Français qui perdent leur temps en attendrissements inutiles.

Ah ! ce n'était pas comme eux !

Il lui délivra un sauf-conduit, lui souhaita bonne chance d'un ton persifleur et le congédia.

Courageusement, le jeune homme se mit en route. Il ne se dissimulait pas toutes les difficultés qu'il allait avoir à supporter, la fatigue de la marche, une vingtaine de kilomètres à parcourir, des troupes anglaises qu'il faudrait doubler, le risque de tomber dans un engagement, d'être pris pour un espion, et enfin la mission à remplir avec l'émotion du chagrin apporté.

La portion de territoire à traverser avait été reprise par les Anglais, et pour rendre le pays inhabitable, un parti avait reçu la consigne de piller et de brûler toutes les fermes se trouvant sur le passage ; quant aux habitants, s'il en restait, les chasser ou les faire prisonniers. Partout où la vie pouvait s'étendre, on ne voyait que mort, ruines, décombres et désolation.

Ecœuré par ce spectacle indigne de notre siècle de progrès, Ducoste marchait toujours. Il évitait les camps anglais, s'efforçant de dépasser la bande chargée de jeter la dévastation et la ruine, dans le but de « civiliser ce peuple ignorant, qui refuse « d'abdiquer sa liberté ».

Une ferme pourtant est encore debout, à l'entrée du village de Machoud. On croirait que les pillards ont hésité à brûler cette coquette maison où tout respire l'aisance et la beauté fermière. Par sa position Charles comprend qu'il est arrivé à la demeure que Karcher lui a décrite. Un instant il reste indécis.

D'un geste et en quelques mots, en effet, il va apporter les larmes au sein de cette malheureuse famille, et il ne saura pas, lui, un étranger, prodiguer les phrases qui consolent ou tempèrent la douleur. Il le faut cependant ; il a un devoir à remplir ; si dur soit-il, il faut aller jusqu'au bout.

Comme pour le forcer à agir, la porte s'ouvrit, et parut un enfant le regardant avec de grands yeux étonnés.

C'était un garçon de quatorze à quinze ans, robuste, plein de santé, et dont le mâle visage respirait le courage et l'énergie, un Boër, en somme, un descendant de cette race forte et valeureuse.

Et Ducoste, la gorge serrée, incapable de prononcer un mot, restait là, en avant du seuil, sans une parole, en admiration devant ce robuste petit gars.

Et tout à coup, comme désireux d'en finir ses lèvres crispées laissèrent échapper une phrase brutale dans laquelle l'enfant sut tout de suite démêler la vérité.

— « Je vous apporte de mauvaises nouvelles de votre père. »

— Il est mort, n'est-ce pas — dit l'enfant très pâle, sans laisser échapper une larme. — — Pauvre mère, que va-t-elle devenir ? Elle est si malade. Et petit frère qui n'a que huit jours. — Puis tout à coup, avec un cri de rage sanglotante. — Mais ils veulent donc tous me les tuer !

Son exclamation fut entendue de l'intérieur, et une voix inquiète demanda :

— Qu'y a-t-il ? Georges... Mais qu'arrive-t-il donc ?

— Par grâce, Monsieur, fit vivement l'enfant, ne faites pas comprendre à ma mère le malheur qui nous frappe. Entrez, vous lui direz que vous l'avez vu et que passant dans notre village, vous venez nous dire bonjour de sa part. Ne vous trahissez pas. Pauvre mère, elle en mourrait.

Et en petit homme énergique, se sentant capable de supporter la douleur en l'évitant aux autres, l'enfant, presque le sourire aux lèvres, fit pénétrer Charles Ducoste dans leur confortable intérieur, où la malade, étendue sur un fauteuil, le regardait entrer, vaguement inquiète.

— Mère, c'est un Monsieur qui a vu papa. Son commando a été victorieux. Il voulait venir voir le petit frère, mais il a été retenu très loin d'ici — ajouta-t-il avec un sourire crispé. — Alors, Monsieur en passant, nous fait la commission. Père nous souhaite bonne santé.

— Merci, Monsieur — fit la femme. — Je comprends que le père n'est pas libre de venir quand il le voudrait. Enfin s'il n'est pas blessé, c'est le principal. Est-ce que vous allez le revoir ? — Et sur un signe de tête que la jeune femme prit pour une affirmation — Dites-lui combien son absence nous inquiète, combien nous souffrons de cette guerre cruelle, sans cesse espionnés par les troupes qui passent. Jusqu'à présent, nous avons été épargnés parce que j'étais vraiment trop malade pour être chassée de ma maison. Mais Dieu sait ce que les événements nous préparent.

Comme pour répondre à ces tristes pressentiments, la porte fut brutalement ébranlée, et des éclats de voix firent assez comprendre à qui on avait affaire.

L'enfant ayant ouvert, un sous-officier anglais s'avança au milieu de la pièce et déclara dans sa langue que la ferme leur plaisait, et que lui et sa troupe allaient l'occuper. Quant aux habitants, ils devaient déguerpir rapidement.

(A suivre.)

Aux champs

L'avoine. — Les scories et les pommes de terre. — Le pigeonnier. — Avis utile.

L'avoine demande des soins d'entretien. Quand elle a trois ou quatre feuilles, un hersage ou un regrattage avec des herses légères à dents courtes et droites, pratiqué par une belle journée et alors que la surface du sol est sèche, favorise le départ de la plante et son tallage, la rechausse et l'aide à mieux résister aux vents de bise et aux gelées printanières, tout en contrariant le développement des mauvaises herbes. Quelquefois on répète ce hersage quand la plante a de 8 à 10 centimètres.

Le roulage est aussi important que le hersage surtout dans les terres légères exposées à se dessécher : il conserva l'humidité. On le donne peu de temps après la levée par une belle journée. Pratiqué même quand l'avoine a $0^m,10$ ou $0^m,20$ il favorise beaucoup le tallage.

Le binage à la main ou à la houe à cheval, suivant le mode de semis, donne de bons résultats. Cependant, dans quelques terres, surtout dans les calcaires légères, il ne détruit pas la moutarde sauvage, le ravenelle, le coquelicot, etc. ; le sarclage alors s'impose avant que les tiges ne s'élèvent. Au besoin, il faut faire des arrosages avec des solutions cupriques ou ferriques, ne très bonne heure, quand les plantes adventives sont encore tendres. On doit extirper les chardons avec le sarcloir avant la montée des tiges.

Quant aux accidents et aux maladies qui peuvent contrarier la croissance ou la maturation de cette plante, ils ont dû être prévus. L'avoine est encore plus sujette que le blé à la verse et à l'échaudage. Dans les années humides et les sols riches en humus, mais pauvres en acide phosphorique et mal assainis, les vents ou la pluie couchent facilement les tiges ; il faut prévenir cet accident par des fumures convenables et de choix de variétés à grappes plus résistantes, d'autant plus que la paille d'avoine, toujours molle, une fois courbée ne se relève plus. L'échaudage dessèche au commencement de l'été les variétés tardives semées tardivement dans les sols perméables, surtout dans les pays secs et chauds.

L'avoine est exposée à diverses maladies d'origine cryptogamiques sur lesquelles, en réalité on est encore peu fixé.

L'époque de la moisson est encore une affaire importante pour cette culture. Si on fauche trop tôt, les meilleurs grains qui sont au sommet du panicule et qui mûrissent en dernier lieu n'ont pas eu le temps de gagner leur valeur, car c'est au dernier moment qu'ils fixent beaucoup de matières protéiques et amylacées.

D'autre part, si on fauche trop tard, on est exposé, surtout pour certaines variétés, à perdre beaucoup de grains par l'égrenage spontané.